

# GUIDE DE L'ETUDIANT SORTANT

## MOBILITE INTERNATIONALE

### A QUI S'ADRESSER ?

#### **Service Relations Internationales de l'IAE**

Karine MICHELET, Bureau AF114  
international@iae-toulouse.fr  
Tel : 05 61 63 57 10  
Fax : 05 61 63 56 56

- Procédure de sélection
- Suivi pédagogique (élaboration du contrat d'étude, notes, procédure de validation, contact avec votre conseiller pédagogique, etc.).
- Questions administratives relatives à l'IAE (ex : inscription)

#### **Service Relations Internationales d'UT1 (SCREI)**

Bureau J104

- Candidature en ligne, relations avec l'université d'accueil, constitution du dossier : Vincent REDAUD (vincent.redaud@univ-tlse1.fr)
- Destinations hors Europe et programme CREPUQ : Isabelle ROUJEAN (welcome@univ-tlse1.fr)
- Bourses: Marie-Ange BENEDITO (marie-ange.benedito@univ-tlse1.fr)

### Les grands principes

- Les départs sont possibles pour une année entière, en L3 et M1 uniquement.
- L'étudiant s'inscrit et paie les droits d'inscription à l'IAE.
- L'étudiant doit partir avec une université partenaire de l'IAE.
- L'étudiant suit des matières équivalentes à celles de la formation de l'IAE dans laquelle il est inscrit.
- L'université d'accueil ne délivrera pas de diplôme mais un relevé de notes.
- Les résultats obtenus à l'étranger sont validés par l'Université Toulouse 1 Capitole (UT1), qui délivre une attestation de réussite et un diplôme.

**Un échange universitaire n'est pas un séjour linguistique, il s'inscrit dans le cadre de votre projet professionnel et de votre projet d'études.**

L'étudiant doit se poser les bonnes questions :

- quel diplôme j'envisage l'année prochaine ?
- pourquoi le préparer à l'étranger ?
- pour faire quoi l'année de mon retour ?
- quel intérêt pour mon projet professionnel ?

L'étudiant choisit le diplôme de l'IAE (L3 ou M1) auquel il désire s'inscrire l'année prochaine. Il pense à son projet professionnel et son projet d'études à long terme (y compris la formation prévue après l'année à l'étranger).

### Qui peut partir ?

- Même les étudiants qui ne sont pas à UT1 l'année du dépôt de candidature peuvent postuler pour un départ en mobilité l'année suivante.
- Il est possible de faire deux dossiers : un pour l'IAE et un pour un programme d'une autre faculté d'UT1 (si l'étudiant craint de ne pas être accepté à l'IAE).
- Les étudiants qui sont déjà en mobilité internationale l'année du dépôt de candidature peuvent postuler pour partir une deuxième année dans un autre établissement (« double mobilité ») mais ne seront pas prioritaires : il leur est conseillé d'être flexibles quant à leurs choix de destination.
- Filière comptabilité : pas de départ en DCG  
Si un M2 CCA est envisagé départ possible uniquement en L3 à l'université 3 Rivières au Québec exclusivement.  
Si un M2 CG est envisagé, départ possible en L3 et M1, de préférence à l'université 3 Rivières au Québec, mais les autres partenaires ne sont pas exclus.
- Seule l'obtention de la totalité du diplôme (validation des deux semestres) au mois de juin précédant le départ permettra l'accès aux études envisagées à l'étranger.
- Si l'étudiant doit passer des matières du premier semestre au rattrapage, il ne pourra pas postuler à des destinations hors Europe (car en cas d'échec les places ne peuvent pas être attribuées à d'autres étudiants).

## Construction du projet (NOVEMBRE-DECEMBRE)

L'étudiant construit son projet pour son année d'échange.

- **Étudier les cours dispensés par la formation de l'IAE** dans laquelle l'étudiant sera inscrit.
- **Étudier les cours proposés par les universités partenaires** et choisir des universités qui offrent un choix de cours compatible.
- **Établir la liste des universités** d'accueil qui vous intéressent. En fonction du pays de destination, l'étudiant pourra relever de 3 types de programmes : Erasmus (Europe), Crépuq (Québec), Conventions bilatérales (reste du monde).

Le candidat peut indiquer jusqu'à 5 choix d'universités, en les classant par ordre de préférence. Il faut effectuer le choix en fonction des cours proposés, des capacités linguistiques, de la cohérence du projet professionnel, de l'attrait personnel que constituent les pays de destination, etc.

- **Établir un projet de choix de cours** pour les 2 premiers choix uniquement – voir « Documents téléchargeables » sous l'onglet procédure de notre site internet.

Le candidat doit constituer une liste de cours qui totalise 60 ECTS pour l'Europe, (55 ECTS pour Universidad Politecnica de Valencia, Espagne) 8 matières pour le Québec (1 matière vaut 3 crédits québécois), 8 matières dans le reste du monde (10 matières à El Salvador en Argentine).

L'étudiant ne suit pas les cours d'un diplôme particulier dans l'université d'accueil : il peut choisir des cours « à la carte » dans différents diplômes à partir du moment où ils sont

### **Choix des universités**

- N'oubliez pas que des cours sont également dispensés en anglais dans des pays non anglophones (pays scandinaves, Belgique, Pays-Bas, Europe de l'Est, Grèce, etc.)
- Le nombre de choix indiqué n'a pas d'incidence sur l'affectation : une personne qui ne fait qu'un choix de destination n'a pas plus de chances d'y être affectée qu'une personne qui en fait plusieurs (les décisions d'affectation se basent sur la qualité des dossiers).
- Pour un départ au Québec, certaines universités québécoises exigent de figurer en premier choix (voir les indications sur la carte interactive Moveon).
- Les universités choisies doivent normalement avoir signé un accord en Gestion. Cependant, il peut arriver que des places d'universités ayant signé un accord avec la Faculté de Sciences économiques soient offertes aux étudiants de l'IAE : vous pouvez mentionner ces universités dans votre liste mais sachez que vous ne serez pas prioritaire (la priorité est donnée aux étudiants de Sciences économiques).

ouverts aux étudiants en échange. Les matières choisies doivent être équivalentes à celles proposées dans le diplôme choisi à l'IAE.

### **Etablissement de votre projet de contrat d'études**

- La liste n'a pas à être visée par un conseiller pédagogique (responsable de la formation demandée à l'IAE) à ce stade. Vous pouvez cependant contacter le conseiller pédagogique en cas de doute ou de question particulière.
- Pour le Master 1 Ressources Humaines, vous devez réserver 6 ECTS à la constitution d'un rapport sur le droit du travail, supervisé par l'IAE.
- Pour la L3 Comptabilité contrôle, vous devrez réaliser un stage (hors contrat d'études – voir ci-dessous).
- Vous pouvez intégrer un cours de langue étrangère (4 ECTS maximum) uniquement s'il s'agit d'une langue différente de celle pour laquelle vous avez été sélectionné (ex : si vous suivez des études anglophones en Suède, vous pouvez prendre un cours de suédois).

### **Règles concernant les stages**

Un stage peut être effectué par l'étudiant en mobilité, qui acquiert ainsi une expérience professionnelle souvent très appréciée.

Deux possibilités :

- soit le stage rapporte des crédits, est inclus dans le contrat d'études et devra répondre aux conditions fixées pour tous les étudiants de la formation (durée, contenu, rapport de stage, nombre d'ECTS, rédaction d'une convention validation par le responsable pédagogique, etc) ;
- soit le stage est effectué hors contrat : les conditions sont plus souples mais le stage devra quand même être approuvé par votre responsable pédagogique et faire l'objet d'une convention signée par l'IAE (il ne rapporte pas de crédits).

### **Pour vous aider :**

- Le site internet de l'IAE (pages Relations Internationales), notamment les contrats d'études des étudiants précédemment partis qui y figurent.
- Les sites internet des universités d'accueil (notamment les catalogues des cours ouverts aux étudiants en échange, qui se trouvent souvent sur les pages Relations internationales des sites).
- Le site internet MOVEONNET, accessible depuis la page partenariats du site de l'IAE, qui comprend une fiche sur chaque université avec des informations destinées spécifiquement aux étudiants en échange : **à ne pas manquer !**

## Candidature en ligne et dépôt du dossier de candidature (JANVIER)

L'étudiant doit faire une candidature en ligne à la page suivante :

www.univ-tlse1.fr → L'International → Etudier à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges → Saisir votre candidature en ligne

Le candidat doit déposer son dossier de candidature au bureau Relations internationales d'UT1 (J104) **en janvier de l'année précédant le départ** (voir calendrier exact sur notre site internet). Il devra joindre toutes les pièces requises, notamment l'impression de sa candidature en ligne.

## Sélection (FEVRIER-MARS)

### **1ère sélection : dossier académique**

Celui-ci est examiné par le conseiller pédagogique de la formation demandée, qui décide si le dossier est sélectionné pour cette formation dans le cadre d'un échange international.

Si le dossier est retenu, le conseiller pédagogique lui attribue une note. Le conseiller pédagogique peut aussi refuser le départ pour certaines destinations ou certains projets de contrat d'étude.

### **2<sup>ème</sup> sélection : langue et motivation**

Deux autres critères sont pris en compte : le niveau de langue (test) et la motivation (entretien d'une dizaine de minutes en français).

**Le niveau de langue sera éliminatoire s'il est trop faible. De nombreuses universités partenaires exigent le niveau B2 du cadre européen de référence.**

En fonction de leur réussite à ce processus de sélection, les candidats sont classés puis affectés dans les différentes universités.

### **Attention !**

- Les affectations sont définitives. Il n'est pas possible non plus de changer de filière (un étudiant sélectionné pour partir en M1 Marketing par exemple ne peut pas partir en M1 Ressources Humaines).

- Les étudiants sélectionnés pour un départ en mobilité sont dispensés de tous les autres tests de sélection organisés par l'IAE.

- Les étudiants qui ne sont pas sélectionnés en mobilité (**ou les étudiants qui, après avoir été sélectionnés, se rétractent**) peuvent à nouveau candidater à la formation souhaitée en suivant la procédure habituelle, comme tout autre étudiant (dossier de candidature à remplir, etc.). Ils devront dans ce cas passer les tests exigés. Merci de noter que les dates limites d'inscription aux tests sont parfois avant les résultats de la sélection. Il est dans ce cas prudent d'entamer les deux procédures en parallèle (départ en mobilité + départ hors mobilité).

Une fois sélectionné, l'étudiant se prépare d'un point de vue administratif, matériel, et pédagogique.

- **Confirmation d'affectation**

Les étudiants complètent et retournent leur « **Lettre d'engagement** » au Service Commun des Relations Européennes et Internationales (SCREI) d'UT1 avant la date prévue - voir « Documents téléchargeables » sous l'onglet procédure de notre site internet.

- **Procédures propres aux universités d'accueil**

L'étudiant vérifie sur le site internet de l'université d'accueil les procédures à suivre et les dates limites à ne pas dépasser. S'il est contacté par son université d'accueil, il devra suivre les démarches qui lui seront indiquées, notamment pour son logement.

- **Projet de choix de cours**

L'étudiant doit obligatoirement prendre rendez-vous avec son conseiller pédagogique à l'IAE et valider son projet de choix de cours (signature du conseiller pédagogique obligatoire avant le départ). Ce projet doit être ramené signé à l'IAE - voir « Documents téléchargeables » sous l'onglet procédure de notre site internet.

- **Bourses**

L'étudiant doit se renseigner sur les bourses dont il peut bénéficier et effectuer les démarches nécessaires (service des bourses du SCREI, UT1).

- **Documents d'identité et de voyage**

L'étudiant doit vérifier que ses documents d'identité et de voyage sont à jour (passeport en cours de validité, visa, couverture médicale, etc).

- **Réunion de préparation**

L'étudiant sera convié à une réunion de préparation au départ à l'IAE courant mai.

- **Formalités de candidature et d'inscription à l'IAE**

L'étudiant doit télécharger et remplir la partie administrative du dossier de candidature officiel de l'IAE. Il devra payer les frais de candidature et fournir les photos et enveloppes demandées mais n'aura pas à joindre les autres documents requis (le dossier ne sera bien entendu pas transmis à la Commission de sélection).

Il doit procéder à son inscription administrative à l'IAE en septembre (avec paiement des frais d'inscription). Si l'étudiant n'est plus sur Toulouse, une tierce personne peut l'inscrire ou l'inscription peut être effectuée par envoi postal (contacter le gestionnaire de scolarité).

- **Préparation linguistique**

Des cours intensifs, sur la base du volontariat, sont proposés par UT1 fin mai. N'hésitez pas également à utiliser le Centre de Ressources en Langues.

L'étudiant doit également travailler de manière autonome pour améliorer son niveau de langue, pendant au mois toute l'année précédant son départ. Le niveau B2 du cadre européen de référence est exigé dans de nombreuses universités partenaires.

### Restez en contact!

- L'étudiant communique sa date d'arrivée au Service Commun des Relations Européennes et Internationales (SCREI) d'UT1 en envoyant son « **Attestation d'arrivée** » tamponnée par l'université d'accueil - voir « Documents téléchargeables » sous l'onglet procédure de notre site internet.
- L'étudiant complète son « **Contrat d'Etudes Définitif** » (Learning Agreement), le fait signer par son université d'accueil et le retourne par fax, e-mail ou par courrier au service Relations Internationales de l'IAE - voir « Documents téléchargeables » sous l'onglet procédure de notre site internet.
- Si le Contrat d'Etudes Définitif ne correspond pas au Projet de choix de cours, l'étudiant doit contacter son conseiller pédagogique à l'IAE pour obtenir son approbation puis nous retourner le Contrat d'Etudes Définitif prenant en compte les modifications.
- Un contrat d'études vous engage. Si une modification de contrat n'a pas été approuvée par votre conseiller pédagogique, la note d'examen s'y rapportant ne pourra être prise en considération.
- Dès qu'il obtient ses relevés de notes, l'étudiant doit les faire parvenir au service Relations Internationales de l'IAE ([international@iae-toulouse.fr](mailto:international@iae-toulouse.fr))
- L'étudiant communique sa date de départ au SCREI d'UT1 en envoyant son « Attestation de Durée de Séjour » - voir « Documents téléchargeables » sous l'onglet procédure de notre site internet.

### Pensez-y !

- Ne partez pas les mains vides ! Emportez tous les documents dont vous pourriez avoir besoin (notamment vos relevés de notes et attestations de réussite qui vous seront demandés pour la constitution du dossier de candidature pour l'année suivante, vers le mois d'avril).
- N'oubliez pas en cours d'année de postuler à la formation demandée pour l'année suivante.
- Les étudiants qui candidatent en M2 Management International et qui ont effectué leur M1 dans un pays non anglophone (même s'ils ont suivi tous leurs cours en anglais) devront présenter leurs résultats à des tests d'anglais dans leur dossier (Toefl, Toeic, Ielts, Bulats, Cambridge certificate).
- Merci de mettre en copie le service relations internationales de l'IAE ([international@iae-toulouse.fr](mailto:international@iae-toulouse.fr)) des emails avec votre conseiller pédagogique.

Les notes obtenues dans l'université d'accueil sont envoyées à l'IAE.

Un jury de délibération est organisé en septembre et chaque note obtenue est convertie en note française sur 20, à partir d'un tableau d'équivalence spécifique pour chaque université partenaire. Une note globale est calculée en tenant compte des coefficients (nombre de crédits par matière) pour attribuer une mention le cas échéant. En cas de réussite, une attestation de réussite puis un diplôme est délivré. L'IAE édite également un relevé de notes comportant les équivalences de notes accordées (voir la grille d'équivalence sur notre site).

Comme tous les étudiants de l'IAE, l'étudiant en mobilité bénéficie du passage de droit de L3 en M1, sauf pour le M1 IMOS (en co-habilitation avec l'Université Paul Sabatier).

Le passage de M1 dans un M2 de la même filière est automatique uniquement si l'étudiant a validé tous ses examens dans l'université d'accueil à la première session. Dans le cas contraire, l'acceptation en M2 est soumise à sélection, au même titre que pour les étudiants restés à Toulouse.

### **Règles concernant le calcul des notes**

**Ce sont les règles d'examen de l'IAE qui s'appliquent, notamment le système de compensation et de note éliminatoire.**

Pour qu'un étudiant valide son année, il faut :

En L3 :

- qu'il ait validé suffisamment de crédits (ex : 60 ECTS en Europe)
- qu'il ait une moyenne générale à l'année d'au moins 10/20

En M1 :

- qu'il ait validé suffisamment de crédits (ex : 60 ECTS en Europe)
- qu'il ait une moyenne générale d'au moins 10/20
- qu'il n'ait pas de note en dessous de 8/20

**C'est le contrat d'études validé qui est pris en compte.**

- Si l'étudiant a pris plus de crédits, ils sont tous pris en considération (on ne peut pas enlever les moins bonnes notes).
- Si l'étudiant a pris plus de crédits et qu'il obtient une note éliminatoire dans une matière, il n'est pas obligé de passer la deuxième session s'il obtient la moyenne générale et qu'il valide au moins 60 ECTS (mais la note éliminatoire est prise en compte dans le calcul de la moyenne).
- Il peut y avoir un accord préalable pour que l'étudiant suive une matière qui l'intéresse sans prendre la note en compte s'il a déjà suffisamment de crédits.

C'est la note attribuée par l'université d'accueil qui est prise en compte.

- L'université est libre du calcul de la note à la matière suivie (pourcentage examen/contrôle continu, etc.) : c'est la note globale, telle qu'elle apparaît sur le relevé de note, qui compte.
- Par contre, si l'université ne donne pas de note mais juste un F ou FX, l'étudiant pourra rechercher sa note exacte (détail examen/contrôle continu/etc) pour que le calcul de la note globale soit effectué.